

CONTRAT PRESTATIONS PERE OU ACCOMPAGNANT

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Désireux d'accompagner votre conjointe et d'être présent pendant son séjour à la Maternité, vous avez formulé à votre arrivée une demande auprès du service pour bénéficier de certaines prestations : lit accompagnant et/ou petit déjeuner accompagnant.

Le Bureau Gestion Administrative des Patients se tient à votre disposition pour vous informer sur les formalités à accomplir durant votre séjour. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des Bureaux 1 ou 2, situés à l'entrée de l'hôpital.

(En dehors des horaires d'ouverture du Bureau Gestion Administrative des Patients, le Standard prend le relais)

LES CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs en vigueur pour ces prestations sont :

- Petit Déjeuner : 4,57 €
- Lit Accompagnant, la Nuit : 12,50 €

NB : - Tout repas servi est facturé

- Toutes les nuits, avant ou après l'accouchement, sont facturées (sauf celle où la naissance a lieu entre 20 H 00 et 08 H 00)

Ces prestations sont à votre charge et vous devrez vous en acquitter lors de la sortie de votre conjointe, au Bureau Gestion Administrative des Patients (ou au Standard Accueil).

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Etiquette Patiente

Je soussigné atteste

- avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives aux modalités de fonctionnement des prestations délivrées au père ou à l'accompagnant
- en accepter les conditions
- et sollicite la possibilité de bénéficier de ces prestations durant le séjour de ma conjointe à la maternité.

Fait à Ploërmel, le Signature

CONTRAT PRESTATIONS PERE OU ACCOMPAGNANT

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Désireux d'accompagner votre conjointe et d'être présent pendant son séjour à la Maternité, vous avez formulé à votre arrivée une demande auprès du service pour bénéficier de certaines prestations : lit accompagnant et/ou petit déjeuner accompagnant.

Le Bureau Gestion Administrative des Patients se tient à votre disposition pour vous informer sur les formalités à accomplir durant votre séjour. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des Bureaux 1 ou 2, situés à l'entrée de l'hôpital.

(En dehors des horaires d'ouverture du Bureau Gestion Administrative des Patients, le Standard prend le relais)

LES CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs en vigueur pour ces prestations sont :

- **Petit Déjeuner : 4,57 €**
- **Lit Accompagnant, la Nuit : 12,50 €**

NB : - Tout repas servi est facturé

- **Toutes les nuits, avant ou après l'accouchement, sont facturées (sauf celle où la naissance a lieu entre 20 H 00 et 08 H 00)**

Ces prestations sont à votre charge et vous devrez vous en acquitter lors de la sortie de votre conjointe, au Bureau Gestion Administrative des Patients (ou au Standard Accueil).

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Etiquette Patiente

Je soussigné atteste

- avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives aux modalités de fonctionnement des prestations délivrées au père ou à l'accompagnant
- en accepter les conditions
- et sollicite la possibilité de bénéficier de ces prestations durant le séjour de ma conjointe à la maternité.

Fait à Ploërmel, le Signature

CONTRAT PRESTATIONS PERE OU ACCOMPAGNANT

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Désireux d'accompagner votre conjointe et d'être présent pendant son séjour à la Maternité, vous avez formulé à votre arrivée une demande auprès du service pour bénéficier de certaines prestations : lit accompagnant et/ou petit déjeuner accompagnant.

Le Bureau Gestion Administrative des Patients se tient à votre disposition pour vous informer sur les formalités à accomplir durant votre séjour. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des Bureaux 1 ou 2, situés à l'entrée de l'hôpital.

(En dehors des horaires d'ouverture du Bureau Gestion Administrative des Patients, le Standard prend le relais)

LES CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs en vigueur pour ces prestations sont :

- Petit Déjeuner : 4,57 €
- Lit Accompagnant, la Nuit : 12,50 €

NB : - Tout repas servi est facturé

- Toutes les nuits, avant ou après l'accouchement, sont facturées (sauf celle où la naissance a lieu entre 20 H 00 et 08 H 00)

Ces prestations sont à votre charge et vous devrez vous en acquitter lors de la sortie de votre conjointe, au Bureau Gestion Administrative des Patients (ou au Standard Accueil).

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Etiquette Patiente

Je soussigné atteste

- avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives aux modalités de fonctionnement des prestations délivrées au père ou à l'accompagnant
- en accepter les conditions
- et sollicite la possibilité de bénéficier de ces prestations durant le séjour de ma conjointe à la maternité.

Fait à Ploërmel, le Signature